

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie-Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 2 novembre 2016

PROCES-VERBAL
de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 10 octobre 2016

Le 10 octobre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie, puis de Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières (+ 1 pouvoir)
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires (+ 2 pouvoirs)
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (+ 1 pouvoir)
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
M. Philippe ARPIN, directeur, fédération des chasseurs de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental (*pouvoir à T. Alexandre*)
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie (*pouvoir à B. Forel*)
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (*pouvoir à B. Mogenet*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (*pouvoir à T. Alexandre*)
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Yann RECOULY, conseil départemental
 M. Philippe LEGRET, DDT, chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Isabelle FORTUIT, SAR, adjointe au chef du service aménagement et risques
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, adjointe à la cheffe de la cellule planification
 Mme Céline FRICHET, SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT, SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Jean-François PICCONE, maire de Pringy, Mme DE DONNO, adjointe à l'urbanisme, et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires, (point 1)
 M. Thierry SERMET-MAGDELAIN, adjoint à l'urbanisme et M. Christophe DEVOUASSOUX, cabinet MCC (point 2)
 M. André VITTOZ, maire de La Clusaz et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 3)
 M. Pierre BIBOLLET, maire de Thônes et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 4)
 M. René GIRARD, maire de Lully, et M. Hervé BURGNIARD, adjoint à l'urbanisme (point 5)
 Mme Martine PERINET, maire de Demi-Quartier et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 6)

Rédactrice : Mme Isabelle FORTUIT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Lully

I. Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

Le maire précise différents points évoqués :

- s'agissant du secteur « Les Trolliets », un long contentieux, issu du MARNU, s'est soldé par un jugement permettant le désenclavement du terrain ; les emplacements réservés 14a et 14b projetés dans le PLU respectent ce jugement ;
- s'agissant du secteur « Champ Donnaz » : la construction de 4 villas jumelées a été validée par une décision d'urbanisme ;
- s'agissant de « Chez Jacquier », un permis d'aménager a été accordé ;
- s'agissant du secteur « Monteuilli », la diminution de la zone Uc au droit de la route départementale sera effectuée.

B. Mogenet donne un avis globalement favorable, le projet ne comportant pas d'extension conséquente sur la zone agricole. Il fait les mêmes remarques que celles évoquées par la DDT, notamment sur la zone « Les Triollets », puisque les emplacements réservés sont situés dans la zone agricole (cf. réponse du maire plus haut), et sur la zone 1 AUx.

Le maire indique que la zone 1 AUx concerne une activité déjà existante. Une petite zone artisanale est prévue, hors visibilité de l'autoroute, et l'aménagement routier est programmé avec l'accord du conseil départemental.

B. Mogenet demande que les espaces aujourd'hui exploités soient retirés de cette zone AUx.

B. Mogenet observe également que le zonage Aco, où toute occupation et autorisation du sol est interdite, se trouve sur des espaces proches d'exploitations ; ainsi à « La Torse », ou au « Clos Derrière Nord ». Il demande qu'un zonage de type A soit présent autour du bâti agricole.

Il constate que plusieurs bâtis diffus sont situés en zone Uc : ainsi à « Pré-Dessous » ou dans la partie sud des « Granges de la Croix ». La loi permettant la construction d'extensions, ou d'annexes, aux bâtiments d'habitation existants en zone agricole, il souhaite que ces différentes zones soient de type A.

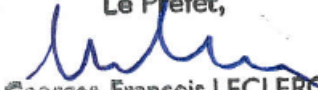
Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable. Plusieurs modifications sont cependant demandées :

- un retrait de la zone 1 AUx des parcelles exploitées par l'agriculture et un reclassement de celles-ci en zone A,
- un zonage de type A pour les secteurs d'urbanisation diffuse situés à « Pré dessous » et pour la partie sud des « Granges de la Croix »,
- une diminution de la zone Uc au droit de la route départementale à « Monteulli »,
- un zonage de type A autour des exploitations agricoles situées à « La Torse », et au « Clos Derrière Nord ».

Le Préfet,

Georges-François LECLERS